



Vendredi 23 Juin 2017

L'Assemblée Générale 2017 de la SGDL s'est tenue le 14 juin, à l'hôtel de Massa.

1/ Allocution d'ouverture par la présidente, Marie Sellier

Je déclare ouverte la 179^{ème} assemblée générale de la SGDL, et suis heureuse de vous accueillir à Massa à cette occasion.

A la veille des 180 ans de la SGDL, nous pouvons mesurer le chemin parcouru par l'association fondée en 1838 par Hugo, Balzac, Dumas et les autres !

La SGDL a continué cette année à être présente sur la scène de l'édition, consultée et écoutée. Jamais elle n'a été aussi indispensable, avec un budget en augmentation qui lui permettra bientôt d'intervenir dans des champs nouveaux en direction des auteurs - j'y reviendrai -, et un déficit en partie résorbé.

Cette situation, nous la devons largement à une équipe salariée concernée et consciente des enjeux économiques qui, en accord avec le comité de la SGDL, a tout mis en œuvre pour gérer au mieux nos activités. De l'art de faire des économies sans se replier sur soi-même, bien au contraire. Je salue ici très chaleureusement tous ceux qui travaillent au jour le jour à Massa, et sans lesquels le rayonnement de la SGDL ne serait pas possible, j'aimerais les nommer tous, tant il est précieux et agréable de travailler avec eux, je me contenterai de citer Geoffroy Pelletier. Qu'à travers lui tous soient remerciés.

Merci également aux membres du comité, et en particulier à Carole Zalberg, pour leur implication.

Cette année, la pérennité de notre association a été au cœur de nos préoccupations.

Nous avons entamé, il y a un an et demi, en décembre 2015 très précisément, une réflexion sur nos statuts qui ne reflétaient plus tout à fait la réalité de notre association et de ses missions. Rien que de normal : la SGDL a évolué au fil des ans. Elle a notamment perdu son statut de société de gestion collective lors de la scission d'avec la SCAM, et les nombreuses modifications statutaires qui sont intervenues au cours de son histoire se sont agrégées par empilement sans que l'on prenne véritablement le temps d'unifier toutes ses strates. Parce que ce travail prend véritablement du temps.

Nous nous y sommes attelés, avec la volonté, outre de rationaliser et de supprimer toute redondance, de coller au plus près de notre réalité et de recentrer nos statuts sur le livre, le livre uniquement, mais tout le livre.

Je vous annonce donc que vous serez prochainement conviés à la tenue d'une AG extraordinaire visant à faire adopter notre projet de nouveaux statuts. Nous vous communiquerons ce projet en temps voulu, mais sachez d'ores et déjà, que ces nouveaux statuts, si vous les acceptez, permettraient notamment d'accueillir les illustrateurs, auteurs à part entière du livre, et donneraient plus de pouvoir au bureau.

Dans le même droit fil de pérennisation de la SGDL, nous nous sommes inquiétés du futur de notre installation à Massa.

Depuis 1927, la SGDL est indissociable du lieu qu'elle occupe et dans lequel elle a accueilli de nombreuses associations ayant un lien fort avec le livre, parmi lesquels la Charte, l'ATLF, et le SLF, pour ne citer qu'eux. Aujourd'hui, notre hôtel transfuge – vous connaissez tous l'histoire du déménagement de Massa – qui se définit comme un lieu d'accueil et de conseil aux auteurs, une véritable Maison des écrivains, a besoin d'être rénové et mis aux normes. Mais pour entreprendre ces travaux, il nous faut avoir l'assurance que nous occuperons les lieux dans les années qui viennent.

Le bail emphytéotique qui nous lie à l'Etat arrivant à échéance en 2026, nous nous sommes rapprochés de notre ministère de tutelle dans la perspective de dénoncer le bail actuel par anticipation et d'en signer un autre dans la foulée qui nous garantisse une occupation de l'espace pour au moins le demi-siècle à venir. Je vous passe les difficultés que nous avons rencontrées, notamment quant à savoir de quelle autorité nous dépendions vraiment, mais nous avons avancé, grâce au soutien bienveillant que nous a apporté l'ex-ministre de la culture, Audrey Azoulay, qui nous avait reçus alors qu'elle était conseillère du président Hollande.

Quelques jours avant de quitter la rue de Valois, elle a adressé un courrier à Bercy demandant à ce que nous soyons maintenus dans les lieux à titre gracieux, à charge pour nous de continuer à entretenir le bâtiment et le jardin dans le cadre d'une convention de gestion de 50 ans. Les choses sont donc enclenchées. Et tout laisse à penser que notre toute jeune ministre de la culture, avec laquelle nous entretenons depuis longtemps les liens les plus amicaux, ne s'opposera pas à ce projet, bien au contraire.

Dans le même temps, nous avons lancé l'étude diagnostic qui nous était proposée par l'architecte des monuments historique dont nous dépendons afin d'identifier clairement les travaux à effectuer et de les échelonner dans le temps. C'est une entreprise de longue haleine que mes successeurs auront à poursuivre.

Cette consolidation de nos bases s'accompagne d'un redéploiement de nos activités en direction des auteurs.

Comme nous vous l'avions annoncé l'année dernière, nous avons pris la décision de renforcer notre ancrage dans le champ de la formation aux auteurs où nous avons déjà un pied depuis 2009, grâce à SOFIA, sous forme de sessions de professionnalisation sur lesquelles Carole Zalberg reviendra tout à l'heure.

SOFIA a décidé de nous épauler pour que nous allions plus loin en proposant un bouquet de formations aux auteurs qui, je le rappelle, cotisent à hauteur de 0,35% de leurs droits d'auteur pour une formation dont ils sont bien peu nombreux à profiter. François Nacfer nous a rejoints en janvier dernier pour travailler sur cette offre.

A ce propos, je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté au questionnaire qu'il vous a envoyé sur la question. Le nombre exceptionnellement élevé de réponses nous a permis de cibler au mieux les premières formations qui vous seront proposées dès l'automne. La SGDL va donc devenir organisme de formation.

Cette aide accrue de SOFIA se double cette année d'un formidable partenariat culturel autour de la littérature et de la musique. La soirée Arthur H et Laurent de Wilke de décembre dernier restera dans les mémoires, et celle qui se profile le 28 juin prochain – autant dire demain – avec Léonor de Recondo et Emily Loizeau, promet d'être sensationnelle aussi : nous vous y attendons nombreux.

A noter également cette année, un soutien de La Région Ile de France qui est venue nous chercher pour une action en direction de la jeune création. Celle-ci constitue le fil rouge de notre action culturelle de l'année, avec un partenariat particulièrement réussi avec le master de création littéraire de Cergy Pontoise.

Et puis une aide très appréciée des Galeries Lafayette dont l'histoire s'imbrique depuis longtemps à la nôtre, puisque, comme vous le savez sans doute, c'est Théophile Bader, son fondateur, qui fit don de l'hôtel de Massa à la SGDL en 1927 (avant qu'il ne soit réquisitionné par l'Etat) et finança sa reconstruction ici-même. Une partie du mobilier art déco de Massa dont vous pouvez voir de beaux spécimens, au rez-de-chaussée, bénéficiera de cette générosité pour être restaurée.

Ces soutiens multiples témoignent de l'image positive dont jouit la SGDL dans les sphères publiques et privées.

Cette année a été particulière, vous le savez. Du fait de la campagne électorale, l'activité des ministères s'est considérablement ralentie. Nos négociations sur la retraite des auteurs et sur la nécessaire redéfinition des revenus annexes en ont pâti. Ce dernier point est pourtant un sujet brûlant dans ce contexte de surproduction éditoriale et de baisse des ventes moyennes de la plupart des titres et donc des revenus des auteurs issus de la vente de leurs livres. Quasiment rien n'a avancé, et il va nous falloir, dès à présent, mettre les bouchées doubles pour rattraper le temps perdu. En revanche, nous avons pu continuer à mener à bien nos discussions avec le Syndicat National de l'Edition (SNE) dans le cadre du Conseil Permanent des Ecrivains (CPE) sur deux points particulièrement sensibles du contrat d'édition : la provision pour retours et la compensation intertitres.

Bonne nouvelle : nous sommes enfin parvenus à un accord qui sera signé prochainement. Il encadrera les provisions pour retours qui seront limitées aux trois premières années d'exploitation de l'ouvrage, et interdira les clauses de compensation intertitres dans les contrats. Un éditeur ne pourra donc plus compenser un à-valoir non couvert sur un ouvrage par les droits d'auteur générés par un autre ouvrage. Enfin, nous avons élaboré ensemble une reddition de comptes type, qui sera accompagnée d'un document de bonnes pratiques et d'un glossaire.

Que dire de ces négociations ? Qu'elles se déroulent dans un climat globalement positif mais ô combien lentement. Je mesure la difficulté de faire bouger les lignes à l'aune du temps qui passe. Alors que se termine mon troisième mandat, de nombreuses questions restent en chantier : celle du développement d'un outil de sortie de caisse qui permettrait de comptabiliser les ventes en temps réel, de la transparence des comptes que nous sommes en droit d'exiger au XXIème, d'un plus juste partage de la valeur, notamment dans le secteur jeunesse et le numérique.

Toutes ces questions, je les ai abordées clairement en mars dernier, le mois de l'année où l'on parle du livre en France en raison de la tenue de Livre-Paris. Plusieurs articles et interviews m'ont donné l'occasion de rappeler fermement nos attentes.

Un mot encore sur nos relations avec les autres associations d'auteurs européennes.

En 2016, nous avons renoncé à continuer à adhérer à l'EWC, dont nous faisons partie depuis plusieurs années. Cette décision n'a pas été prise sur un coup de tête, elle est venue sanctionner le fonctionnement pour le moins opaque de cette association et la main mise d'une déléguée générale toute-puissante sur son bureau. Elle a bien entendu été prise en concertation avec le Conseil Permanent de Ecrivains, lui-même adhérent. Ainsi, avec la SGDL, la SCAM et le CPE, c'est toute la représentation française qui a quitté l'EWC.

Nous venons d'avoir confirmation du grand vide que notre départ a créé en recevant il y a quelques jours un courrier de la nouvelle présidente nous demandant de revenir. Nous allons considérer la question - on ne dédaigne pas une main tendue -, mais nous saurons dicter nos conditions. En attendant, notre sortie de l'EWC s'est accompagnée d'une entrée à l'International Author Forum (IAF), qui regroupe une soixantaine d'associations d'auteurs du monde entier.

Comme vous le voyez, il y a fort à faire sur tous les plans, en Europe comme en France, beaucoup à obtenir, à changer, à moderniser dans ce secteur feutré où l'on a parfois l'impression d'être encore au XIXème siècle. Mais soyez rassuré, la SGDL, quant à elle, ne se trompe pas de siècle. Et ne ménage pas sa peine.

2/ Synthèse des rapports

Le rapport moral

Carole Zalberg, secrétaire générale, indique que la SGDL a accueilli cette année 261 nouveaux membres. Elle revient sur le succès toujours croissant des sessions de professionnalisation et présente plus largement l'ensemble des services offerts aux membres de la SGDL. Elle évoque l'ensemble des actions d'information et de communication menées cette année, et précise les principaux partenariats noués avec les salons et foires du livre.

Le rapport administratif

Geoffroy Pelletier, directeur général, indique que le budget total de la SGDL s'est élevé pour 2016 à 1,7 M€. Il revient sur l'amélioration continue de notre résultat sur les six dernières années et sur la réorientation en 2016 d'une partie importante de nos placements financiers. Il rappelle les mouvements de personnel qui sont intervenus récemment, liés notamment au projet de mise en œuvre par la SGDL d'une activité de formation professionnelle. Il présente les principaux dossiers juridiques et sociaux suivis par l'équipe salariée cette année, et revient sur la consolidation des liens de la SGDL avec l'ensemble des partenaires de la chaîne du livre et sa présence au sein des principales organisations du secteur (CNL, AGESEA, SOFIA, CFC, CPE, CSPLA, AFDAS...).

La commission des Affaires culturelles

Corinna Gepner, présidente, revient sur l'ensemble du programme de nos manifestations culturelles de juin 2016 à juin 2017 (Premiers Romains, Prix révélations, Science et littérature...), sur nos principaux partenariats et sur les rencontres professionnelles organisées par la SGDL, en particulier le Forum d'octobre intitulé « La langue française pour territoire ». Son rapport est complété par ceux du président de la commission poésie, Mathias Lair, de la présidente de la commission traduction, Evelyne Chatelain et du président de la commission radio, Christophe Deleu.

La commission des Affaires sociales

Dominique Le Brun, président, revient sur les évolutions récentes du régime social des auteurs, notamment la mise en œuvre de la réforme du régime de retraite complémentaire des auteurs. Il annonce également les grands chantiers en cours : prélèvement des cotisations pour la retraite de

base dès le premier euro de droits perçus, prélèvement de l'impôt à la source... Son rapport est complété par celui du président de la commission formation, Mathias Lair.

La commission des Affaires juridiques

Mathieu Simonet, président, présente le bilan 2016 de l'activité de conseil juridique de la SGDL. Il évoque également les différents sujets examinés par la commission et la participation de la SGDL au sein de nombreux groupes de travail juridiques. Il rappelle le partenariat développé avec des étudiants en thèse sur le droit d'auteur.

Le rapport de gestion

Gérald Aubert, trésorier de la SGDL, présente les comptes de l'exercice 2016, en présence du Commissaire aux comptes et revient sur les principaux faits marquants de l'année s'agissant de la gestion de la SGDL. Les comptes sont approuvés par l'Assemblée générale. Geoffroy Pelletier présente le budget prévisionnel pour 2017 qui est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des rapports présentés ont été approuvés.

La Présidente annonce les résultats des élections au comité de la SGDL. Six sièges étaient à renouveler, pour lesquels la SGDL avait reçu 12 candidatures. Les deux administrateurs sortants qui se représentaient ont été réélus (Edith de Cornulier et Corinna Gepner) et pour les quatre sièges pour lesquels les administrateurs sortants ne se représentaient pas, ont été élus au Comité : Christine Avel, Ariane Bois, Louis-Philippe Dalembert, Pascale Roze.

Vous trouverez dans le document pdf ci-joint l'intégralité des rapports du Comité ainsi que le compte de résultat et le bilan (extraits du rapport du commissaire au compte).